

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

RÈGLEMENT 2014-18 SUR LA TARIFICATION

Codification administrative

Version à jour au 30 janvier 2019
(Envoi n° 73)

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

RÈGLEMENT 2014-18

SUR LA TARIFICATION

AVIS DE MOTION : 17 novembre 2014
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 19 janvier 2015
ENTRÉE EN VIGUEUR : 28 janvier 2015

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour objet d'abroger le *Règlement T.1-8A imposant une tarification pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville et de décréter des nouveaux tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité donnée par la municipalité.*

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Règlement 2014-18 sur la tarification

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Michèle Archambault lors de la séance ordinaire du conseil du 17 novembre 2014.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les tarifs applicables à l'utilisation de véhicules, d'équipements, de matériel et de main-d'œuvre de la Direction des travaux publics sont énumérés à l'annexe I du présent règlement.
2. Les tarifs applicables à location de locaux, de terrains et d'autres espaces sont énumérés à l'annexe II du présent règlement.
3. Les tarifs applicables à la location d'équipements de loisirs et de sport sont énumérés à l'annexe III du présent règlement.
4. Les tarifs applicables à la bibliothèque municipale sont énumérés à l'annexe IV du présent règlement.
5. Les tarifs applicables à l'émission des permis et certificats sont énumérés à l'annexe V du présent règlement.
6. Les tarifs applicables à la modification des règlements d'urbanisme, au traitement de plans d'ensemble et de plans d'implantation et d'intégration architecturale et à l'administration des ententes relatives à des travaux municipaux sont énumérés à l'annexe VI du présent règlement.
7. Les tarifs applicables à l'utilisation d'un compteur d'eau sont énumérés à l'annexe VII du présent règlement.
8. Les tarifs applicables à divers services fournis par la municipalité sont énumérés à l'annexe VIII de ce règlement.
9. Les tarifs applicables aux services fournis par la Direction du génie sont énumérés à l'annexe IX de ce règlement.
10. La taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) sont imposées au tarif lorsqu'applicable.
11. Sous réserve de toute disposition contraire, toute somme exigible est payable avant la délivrance du bien ou du service requis ou s'il s'agit d'une activité, avant la participation à celle-ci sous réserve de l'impossibilité par la Ville de percevoir le tarif exigible avant l'évènement occasionnant la délivrance du bien, du service ou le début de l'activité.

12. Dans le cas où la Ville n'a pu percevoir le tarif fixé au préalable, la personne responsable du paiement est tenue de l'acquitter dans les 30 jours suivant l'émission d'une facture ou à la date indiquée sur celle-ci.

Si une facture n'est pas acquittée dans le délai imparti, des intérêts au taux de 12% par année y seront ajoutés

13. En cas d'incompatibilité entre les dispositions du présent règlement et celles de tout autre règlement en vigueur, les dispositions du présent règlement prévalent.

14. Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

MARTIN MURRAY
MAIRE

LUCIE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE

Annexe I

Utilisation – Véhicules, équipements, matériel et main-d’œuvre de la Direction des travaux publics¹	Unité	Tarif (\$)
Balai mécanique	1 hre (min)	82 \$ ³
Camion 6 roues	1 hre (min)	35 \$ ³
Camion 10 roues	1 hre (min)	45 \$ ³
Camion chasse-neige	1 hre (min)	55 \$ ³
Camion-citerne	1 hre (min)	65 \$ ³
Camionnette	1 hre (min)	15 \$ ³
Chargeur sur roues	1 hre (min)	84 \$ ³
Chargeur-tracteur	1 hre (min)	34 \$ ³
Tracteur à trottoir	1 hre (min)	30 \$ ³
Compacteur manuel (Jumping Jack et plaque vibrante)	1 hre (min)	16 \$ ³
Écureur d’égout	1 hre (min)	150 \$ ³
Épanduse à bitume	1 hre (min)	8 \$ ³
Camion épandeur (avec fondant abrasif)	1 hre (min)	75 \$ ³
Ligneuse manuelle (avec peinture)	1 hre (min)	20 \$ ³
Pompe 2 pouces (50 mm)	1 hre (min)	6 \$ ³
Pompe 3 pouces (75 mm)	1 hre (min)	7 \$ ³
Pompe 4 pouces (100 mm)	1 hre (min)	10 \$ ³
Pompe 6 pouces (150 mm)	1 hre (min)	20 \$ ³
Rétrocaveuse	1 hre (min)	45 \$ ³
Rétrocaveuse avec compacteur hydraulique	1 hre (min)	48 \$ ³
Rétrocaveuse avec marteau piqueur hydraulique	1 hre (min)	55 \$ ³
Rouleau	1 hre (min)	22 \$ ³
Scie pour pavage	1 hre (min)	15 \$ ³
Souffleuse à neige avec chargeur	1 hre (min)	150 \$ ³
Unité de service	1 hre (min)	30 \$ ³
Camion-nacelle	1 hre (min)	60 \$ ³
Autres équipements à moteur (balai, scie mécanique...)	1 hre (min)	8 \$ ³
Petits équipements sans moteur	1 hre (min)	5 \$ ³
Matériel	1 hre (min)	Coût réel ³
Chariot élévateur	1 hre (min)	25 \$ ³
Chauffeur « B »	1 hre (min) ²	42 \$ ^{2 et 3}
Chauffeur « A »	1 hre (min) ²	43 \$ ^{2 et 3}
Opérateur « B »	1 hre (min) ²	43 \$ ^{2 et 3}
Opérateur « A »	1 hre (min) ²	44 \$ ^{2 et 3}
Chef de division	1 hre (min) ²	73 \$ ^{2 et 3}
Contremaitre	1 hre (min) ²	62 \$ ^{2 et 3}
Électricien	1 hre (min) ²	50 \$ ^{2 et 3}
Électromécanien	1 hre (min) ²	45 \$ ^{2 et 3}
Mécanicien	1 hre (min) ²	46 \$ ^{2 et 3}
Opérateur – Concierge 1	1 hre (min) ²	41 \$ ^{2 et 3}
Opérateur – Concierge 2	1 hre (min) ²	43 \$ ^{2 et 3}
Ouvrier des parcs	1 hre (min) ²	42 \$ ^{2 et 3}
Aide général bâtiment	1 hre (min) ²	40 \$ ^{2 et 3}
Opérateur réseau d'aqueduc-égout	1 hre (min) ²	45 \$ ^{2 et 3}
Préposé au réseau d'aqueduc	1 hre (min) ²	44 \$ ^{2 et 3}
Opérateur camion combiné-récureur d’égout	1 hre (min) ²	44 \$ ^{2 et 3}
Surveillant	1 hre (min) ²	42 \$ ^{2 et 3}
Technicien en génie municipal	1 hre (min) ²	54 \$ ^{2 et 3}
Technicien en horticulture	1 hre (min) ²	47 \$ ^{2 et 3}
Technicien instrumentation et contrôle	1 hre (min) ²	48 \$ ^{2 et 3}
Jardinier	1 hre (min) ²	44 \$ ^{2 et 3}
Ouvrier de la voie publique	1 hre (min) ²	41 \$ ^{2 et 3}
Préposé à la signalisation	1 hre (min) ²	42 \$ ^{2 et 3}
Ouvrier de canalisation municipale	1 hre (min) ²	41 \$ ^{2 et 3}
Préposé aux bâtiments	1 hre (min) ²	42 \$ ^{2 et 3}
Menuisier	1 hre (min) ²	46 \$ ^{2 et 3}

Utilisation – Véhicules, équipements, matériel et main-d’œuvre de la Direction des travaux publics¹	Unité	Tarif (\$)
Localisation/ajustement d'une boîte de service (sauf la première fois) incluant main-d’œuvre et tout autre équipement, délai d’au moins 24 heures, lundi au vendredi, selon l’horaire régulier des employés cols bleus		75 \$ ^{2 et 4}
Localisation/ajustement d'une boîte de service incluant main-d’œuvre et tout autre équipement, en urgence, délai inférieur à 24 heures, du lundi au vendredi, selon l’horaire régulier des employés cols bleus		150 \$
Fermeture d'une boîte de service incluant main-d’œuvre et tout autre équipement, délai d’au moins 24 heures, lundi au vendredi, selon l’horaire régulier des employés cols bleus		50 \$ ^{2 et 4}
Ouverture d'une boîte de service incluant main-d’œuvre et tout autre équipement, délai d’au moins 24 heures, lundi au vendredi, selon l’horaire régulier des employés cols bleus		50 \$ ^{2 et 4}
Ouverture et fermeture d'une boîte de service incluant main-d’œuvre et tout autre équipement, en urgence, délai inférieur à 24 heures, du lundi au vendredi, selon l’horaire régulier des employés cols bleus		200 \$
Ouverture et fermeture d'une boîte de service, incluant main-d’œuvre et tout autre équipement, en urgence, du lundi au samedi en dehors de l’horaire régulier des employés cols bleus		250 \$
Ouverture et fermeture d'une boîte de service, incluant main-d’œuvre et tout autre équipement, en urgence (non prévisible) en dehors de l’horaire régulier des employés cols bleus et lors des jours fériés		300 \$
Pesée de camion		20 \$
Utilisation d'une borne d'incendie pour remplir un camion-citerne \geq 10 000 litres et < 20 000 litres (2 600 gal. imp. ou 2 650 gal. US)		25 \$
Utilisation d'une borne d'incendie pour remplir un camion-citerne > 20 000 litres (4 400 gal. imp. ou 5 300 gal. US)		40 \$
Utilisation d'une borne d'incendie pour remplir un camion écureur, balai de rue, réservoir sur remorque ou sur camion		15 \$
Disposition de neige au dépôt à neige – 6 à 10 roues	Camion	40 \$ ⁵
Disposition de neige au dépôt à neige – 12 roues	Camion	45 \$ ⁵
Disposition de neige au dépôt à neige – Semi-remorque	Camion	50 \$ ⁵
Disposition de neige au dépôt à neige – Semi-remorque 3 essieux	Camion	55 \$ ⁵
Cueillette de branches - Service supplémentaire	1 hre (min) ^{et} frais pour chaque 15 minutes supplémentaires	Coût réel/hre
Bac bleu pour matières recyclables de 360 litres avec livraison		105 \$ ^{2 et 4}
Bac brun pour matières organiques de 240 litres avec livraison		70 \$
Mini-bac de 7 litres pour résidus alimentaires		5 \$
Localisation des fils souterrains incluant main d’œuvre et équipement	1 hre (min)	75 \$ ^{2 et 4}
Vidange d'eaux usées de véhicules récréatifs		5 \$
Dépôt - Branchement municipal – Fins résidentielles		5 000 \$
Dépôt - Branchement municipal – Autres fins		8 000 \$
Frais de remorquage de véhicule léger		80 \$
Frais de remorquage de véhicule lourd ou remorque		Coût réel ³
Nouvelle entrée de service - Égout et aqueduc		Coût réel ^{2, 3 et 4}

Sciage de bordures		Coût réel ^{2, 3 et 4}
Réfection de trottoirs		Coût réel ^{2, 3 et 4}
Réfection de bordures		Coût réel ^{2, 3 et 4}
Réfection de pavage et de gazon		Coût réel ^{2, 3 et 4}
Dépôt afin de garantir le maintien en bonne condition de la boîte de service avant l'inspection finale		800 \$

¹ La personne ayant causé des dommages à la propriété de la Ville doit payer les coûts des véhicules, des équipements ou du matériel utilisés pour les réparer ainsi que de la main d'œuvre.

² S'ajoute à ce tarif lorsque des travaux sont exécutés en dehors de l'horaire régulier des employés cols bleus du lundi au vendredi, les tarifs de main d'œuvre, de véhicule, d'équipement et de matériel. Les tarifs de la main d'œuvre sont majorés de 50 % du lundi au samedi, de 100 % le dimanche et lors de journées fériées en vigueur à la Ville. Un minimum d'une heure s'applique aux tarifs de main d'œuvre, véhicules et équipement et lorsqu'un employé est rappelé de son domicile, un minimum de 3 heures s'applique au tarif.

³ Des frais d'administration de 15% s'appliquent en sus des tarifs.

⁴ Cependant, si ces services doivent être exécutés en urgence durant l'horaire régulier de travail du lundi au vendredi des employés cols bleus, et ce, à moins de 24 heures suivant la demande, les tarifs sont en conséquence majorés de 100 %.

⁵ Disposition de neige au dépôt à neige provenant de l'extérieur de la Ville dont les routes numérotées – Supplément de 50 %.

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2016-23, a. 1, 14/12/2016; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018; 2018-20, a. 1, 11/12/2018)

Annexe II

Installations/ services	Espaces	Organismes		Résidants	Non résidants
		Partenaires, associés et inscriptions	Affiliés		
Bibliothèque	Salle Lucien-Foucreault ⁵	3,65 \$	6,75 \$	9,20 \$	36,75 \$
Centre communautaire	Local 127 (1,040 pc) - tarif horaire ⁵	3,65 \$	6,75 \$	9,20 \$	38,25 \$
	Local 127 (1,040 pc) - tarif journalier ⁵	n/d	n/d	n/d	268,25 \$
	Local 104	3,15 \$	5,75 \$	8,15 \$	31,00 \$
	Autres locaux ⁵	2,90 \$	2,90 \$	3,05 \$	23,00 \$
	Local permanent / location annuelle p.c.	5,20 \$	7,65 \$	8,20 \$	n/d
	Casier entreposage / loc. annuelle p.c.	2,90 \$	4,20 \$	5,60 \$	n/d
Chalet Marie- Victorin	Grande salle - tarif horaire	5,75 \$	17,35 \$	32,65 \$	52,00 \$
	Grande salle - tarif journalier ²	n/d	n/d	n/d	442,00 \$
	Frais de montage (tables et chaises) ²	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	88,75 \$
	Frais de démontage (tables et chaises) ²	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	88,75 \$
Centre Marcel- Dulude ⁶	Salle 1 (grande) ²	462,00 \$	462,00 \$	462,00 \$	607,00 \$
	Salle 2, 3 (demi-salle) ou hall ²	300,00 \$	300,00 \$	300,00 \$	442,00 \$
	Tarif horaire – salle 1, 3 ³	83,50 \$	83,50 \$	83,50 \$	105,00 \$
	Tarif horaire – salle 2, 3 ou hall ³	57,00 \$	57,00 \$	57,00 \$	77,50 \$
	Gradins – location ²	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	391,00 \$
	Frais de montage (tables et chaises) ²	88,75 \$	88,75 \$	88,75 \$	88,75 \$
	Frais de démontage (tables et chaises) ²	88,75 \$	88,75 \$	88,75 \$	88,75 \$
Écoles (Patriotes et Riverside)	Cafétéria (petite) ⁵	5,75 \$	32,50 \$	52,00 \$	52,00 \$
	Cafétéria (grande) ⁵ /Agora	5,75 \$	32,50 \$	52,00 \$	52,00 \$
	Gymnase (g1, g2, palestre, salle de combat)	3,65 \$	32,65 \$	52,00 \$	52,00 \$
	Piscine ¹	7,15 \$	68,85 \$	104,00 \$	104,00 \$
	Salle de danse	3,70 \$	18,35 \$	26,00 \$	26,00 \$
	Aire de casiers	3,70 \$	8,20 \$	9,25 \$	12,25 \$
	Salle de classe	3,70 \$	7,15 \$	9,25 \$	29,60 \$
Académie et Collège (privé)	Gymnase et cafétéria	5,75 \$	32,65 \$	52,00 \$	52,00 \$
	Salle musculation	47,00 \$	47,00 \$	47,00 \$	n/d
Gare	Salle (560 p.c.) - tarif horaire ⁵	3,65 \$	7,15 \$	9,20 \$	39,25 \$
	Salle (560 p.c.) - tarif journalier ²	n/d	n/d	n/d	268,25 \$
Parcs	Cage de frappeur	0,00 \$	20,90 \$	31,65 \$	36,75 \$
	Chalet de parc	5,75 \$	17,85 \$	22,00 \$	31,65 \$
	Piste d'athlétisme	5,75 \$	22,00 \$	32,65 \$	47,00 \$
	Terrain de balle (1 h 30)	3,40 \$	23,00 \$	36,75 \$	47,00 \$
	Terrain de soccer et football	2,90 \$	16,85 \$	29,60 \$	29,60 \$
	Terrain de soccer et football synthétique	5,75 \$	26,00 \$	41,85 \$	114,25 \$
	Volleyball (1 terrain)	3,65 \$	7,15 \$	7,15 \$	10,75 \$
	BMX	3,65 \$	16,85 \$	27,50 \$	36,75 \$

Aréna Michael-Bilodeau (avec glace)	Grande patinoire / heures de pointe ⁴					
	Occasionnelle	96,00 \$	198,00 \$	198,00 \$	198,00 \$	223,00 \$
	Saisonnier	7,65 \$	182,00 \$	182,00 \$	182,00 \$	203,00 \$
	Activités spéciales	63,75 \$				
	Grande patinoire / hors pointe					
	Occasionnelle	96,00 \$	140,00 \$	140,00 \$	140,00 \$	156,00 \$
	Saisonnier	7,65 \$	134,00 \$	134,00 \$	134,00 \$	145,00 \$
	Grande patinoire / prolongation du printemps	149,00 \$	178,50 \$	178,50 \$	178,50 \$	178,50 \$
	Petite patinoire /heures de pointe ⁴					
	Occasionnelle	57,00 \$	138,75 \$	138,75 \$	138,75 \$	156,00 \$
Aréna Michael-Bilodeau (sans glace)	Saisonnier	5,20 \$	122,50 \$	122,50 \$	122,50 \$	140,75 \$
	Activités spéciales	48,95 \$				
Petite patinoire / hors pointe						
Aréna Michael-Bilodeau (sans glace)	Occasionnelle	57,00 \$	104,00 \$	104,00 \$	104,00 \$	115,00 \$
	Saisonnier	5,20 \$	94,00 \$	94,00 \$	94,00 \$	102,00 \$
Vieux Presbytère ⁶	Grande	3,70 \$	29,60 \$	42,85 \$	42,85 \$	53,00 \$
	Petite	3,70 \$	21,00 \$	33,65 \$	33,65 \$	41,85 \$
	Grand salon (527 p.c.) ⁵	5,75 \$	38,25 \$	39,25 \$	52,00 \$	67,85 \$
	Grand salon (tarif journalier)	51,00 \$	148,00 \$	306,00 \$	408,00 \$	510,00 \$
	Salle de conférence (tarif journalier)	51,00 \$	148,00 \$	306,00 \$	408,00 \$	510,00 \$
	Salle de conférence (527 p.c.) ⁵	5,75 \$	38,25 \$	39,25 \$	52,00 \$	67,85 \$
Frais d'administration	Frais de montage (tables et chaises)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	88,75 \$	88,75 \$
	Frais de démontage (tables et chaises)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	88,75 \$	88,75 \$
Frais d'administration		3,65 \$	n/d	n/d	n/d	n/d
Photocopie (centre communautaire) aux organismes seulement	Photocopie noire, à l'unité	0,05 \$	0,05 \$	0,05 \$	n/d	n/d
	Photocopie couleur, à l'unité	0,10 \$	0,10 \$	0,10 \$	n/d	n/d
	Impression en couleur, à l'unité	1,00 \$	1,00 \$	1,00 \$	n/d	n/d

¹ Un tarif de 24 \$ est appliquée aux organismes associés qui excèdent le % de non-résidants² Tarif journalier (activités et installation)³ Sur semaine seulement et/ou location à court terme⁴ Heures de pointe : 17 h à 24 h la semaine et de 8 h à 24 h la fin de semaine⁵ Gratuit pour les conseils d'administration des organismes reconnus⁶ La tarification est majorée de 25 % lors des jours fériés

Commentaires :

Commerce et entreprises de Saint-Bruno

- Tarifs résidants pour les activités des employés de l'entreprise.
- Tarifs non résidants pour les activités commerciales (location occasionnelle et selon disponibilité).

Rabais aux organismes reconnus selon le nombre de locations, détails au Centre Marcel-Dulude.

- Les nouveaux tarifs ne s'appliquent pas sur les ententes déjà signées pour l'année 2017-2018
- Les écoles bénéficient du tarif des organismes autonomes.

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2016-23, a. 1, 14/12/2016; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018)

Annexe III

Tarifs journaliers de location des équipements	Organismes		Organismes autonomes	Résidants
	Associés	Affiliés		
Canon projecteur ¹	0,00 \$	0,00 \$	66,00 \$	66,00 \$
Chaise ²	0,00 \$	0,00 \$	2,25 \$	2,25 \$
Brûleur à blé d'Inde ³	0,00 \$	0,00 \$	30,60 \$	30,60 \$
Multimédia longue portée CMD ⁴	66,00 \$	66,00 \$	66,00 \$	66,00 \$
Chapiteau (8'x8' et 10'x10') ⁵	122,50\$	138,00 \$	185,00 \$	n/d
Chapiteau (15'x15') ³	185,00 \$	205,00 \$	255,00 \$	n/d
Table pliante ²	0,00 \$	0,00 \$	6,50 \$	6,50 \$
Piano Centre Marcel-Dulude	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$	75,00 \$
Plancher chapiteau	0,00 \$	7,00 \$	7,00 \$	n/d

Conditions et notes :

La T.P.S. et la T.V.Q. sont incluses dans les tarifs.

Location minimum de 30 \$

Le délai minimal de réservation est de 48 heures ouvrables.

Le locateur est responsable de tout bris, vol ou perte. Des frais de remplacement ou réparation peuvent être exigés.

Pour les organismes associés et affiliés, l'utilisation est gratuite pour les deux premiers événements annuels.

La priorité d'utilisation est établie selon l'ordre suivant :

(1) ville, (2) org. associés, (3) org. affiliés, (4) org. autonomes, (5) résidants (6) entreprises.

Activités des entreprises de Saint-Bruno = tarifs résidants

Activités commerciales d'entreprises = tarifs résidants + 30 %

Utilisation par les commissions scolaires = tarifs organismes autonomes

Utilisation par les écoles privées = tarifs résidants

¹ Disponible lors d'une réservation des installations de la Ville

² Frais de transport : 60 \$ (organismes autonomes et résidants) pour un camion aller-retour

³ Aucune livraison disponible

⁴ Disponible lors d'une réservation du Centre Marcel-Dulude seulement

⁵ Le prix inclut le transport et l'installation

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2016-23, a. 1, 14/12/2016; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018)

Annexe IV

Bibliothèque	Tarif / Unité (\$)	Tarif maximum (\$)
Abonnement non résident		
Individuel	43 \$	
Familial	74 \$	
Amendes et frais de retard		
CD – Coffret	0,50 \$ / jour	16,50 \$
CD – Simple	0,50 \$ / jour	8,20 \$
Cédérom multimédia	1,05 \$ / jour	8,20 \$
Document non autorisé déposé dans la chute	1,10 \$	
Livre adulte	0,15 \$ / jour	7,95 \$
Livre audio	0,50 \$ / jour	7,95 \$
Livre enfant	0,05 \$ / jour	3,95 \$
Livre de référence	1,10 \$ / jour	
Livre en location	3,15 \$ / 2 semaines 1,60 \$ / sem.	20,40 \$
Périodique	1,10 \$ / jour	
Frais divers		
Réservation d'un document	Gratuit	Non réclamée 1,05 \$
Frais du 3e avis de retard	2,15 \$	
Impression		
Impression noir et blanc	0,10 \$ / page	
Impression couleur	1,10 \$ / page	
Numériseur	1,10 \$	
Photocopie noir et blanc	0,10 \$	
Photocopie couleur	1,10 \$	
Photocopie recto-verso	0,15 \$	
Pertes ou dommages		
Boîtier de CD perdu ou brisé	1,60 \$	
Dommage à un livre ou reliure	7,90 \$	
Perte d'un livre ou document endommagé	Coût remplacement livre	
Perte matériel d'accompagnement	7,90 \$	
Remplacement carte de membre	4,70 \$	
Vente de livre usagé		
Adulte – grand format	2,00 \$	
Adulte – poche	0,50 \$	
B.D.	1,00 \$	
C.D. musique ou DVD	2,00 \$	
Enfant	0,50 \$	
Revue	0,10 \$	

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2016-23, a. 1, 14/12/2016)

Annexe V

Émission des permis et certificats	Tarifs
Permis de lotissement	
Permis de lotissement de lot(s) d'usage résidentiel	100 \$/lot + 0,12\$ /m ² du terrain à lotir
Permis de lotissement de lot(s) d'usage autre que résidentiel	150 \$/lot + 0,12 \$ /m ² du terrain compris dans un projet de lotissement sans excéder 10 000 \$
Permis de construction	
Permis de construction d'une nouvelle construction résidentielle – Bâtiment principal	450 \$ pour le 1 ^{er} logement + 200 \$ /logement additionnel
Permis de construction d'une nouvelle construction commerciale – Bâtiment principal	1 500 \$ + 2 \$/m ² de superficie de plancher
Permis de construction d'une nouvelle construction industrielle ou communautaire – Bâtiment principal	1 000 \$ + 1,50 \$/m ² de superficie de plancher
Permis de construction d'une nouvelle construction agricole – Bâtiment principal	200 \$ + 1 \$/m ² de superficie de plancher
Permis - Agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal d'usage résidentiel	15 \$ pour des travaux dont valeur déclarée est d'au plus 5 000\$ 30 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 5 001\$ et 10 000\$ 45 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 10 001\$ et 15 000 \$ 60 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 15 001 \$ et 20 000 \$ 60 \$ + 2\$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ pour les travaux dont la valeur déclarée est supérieure à 20 001 \$, sans excéder le montant fixé pour le permis de construction d'une nouvelle construction résidentielle
Permis – Agrandissement d'un bâtiment principal d'usage commercial, industriel, communautaire ou agricole	130 \$ + 3 \$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ de la valeur déclarée des travaux, sans excéder les montants fixés pour la construction d'un nouveau bâtiment d'usage commercial, industriel, communautaire ou agricole
Permis – Transformation ou rénovation d'un bâtiment principal d'usage commercial, industriel, communautaire ou agricole	70 \$ + 3 \$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ de la valeur déclarée des travaux, sans excéder les montants fixés pour la construction d'un nouveau bâtiment d'usage commercial, industriel, communautaire ou agricole
Permis – Rénovation d'une construction accessoire	20 \$
Permis de construction – Renouvellement	Coût original du permis
Permis – Cheminée	30 \$
Permis – Balcon, galerie, perron, porche, véranda, caveau et escalier extérieur faisant corps avec le bâtiment principal	30 \$

Permis – Bâti d'antenne ainsi que ses bâtiments complémentaires	2 000 \$
Permis – Garage isolé (construction ou agrandissement)	50 \$
Permis – Abri d'auto (construction ou agrandissement)	30 \$
Permis - Remise	30 \$
Permis – Serre domestique	30 \$
Permis – Aire de remisage de conteneurs ou bacs de matières résiduelles (sans abri ou enclos)	30 \$
Permis – Passerelle et autre structure similaire	20 \$
Permis – Marquise	500 \$
Certificat d'autorisation	
Certificat d'autorisation - Agrandissement, construction, rénovation, réparation ou transformation d'une construction accessoire autre qu'une habitation dont un tarif spécifique n'est pas mentionné ailleurs	15 \$ pour des travaux dont valeur déclarée est d'au plus 5 000 \$ 30 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 5 001\$ et 10 000 \$ 45 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 10 001\$ et 15 000 \$ 60 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 15 001\$ et 20 000 \$ 60 \$ + 2 \$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ pour les travaux dont la valeur déclarée est supérieure à 20 001 \$, sans excéder le montant prévu pour le permis de construction d'un nouveau bâtiment d'usage résidentiel
Certificat d'autorisation - Installation d'une piscine creusée	80 \$
Certificat d'autorisation - Installation d'une piscine hors-terre	30 \$
Certificat d'autorisation - Installation d'un spa ou bassin extérieur creusés ou d'un spa et bain tourbillon extérieur hors-terre (avec ou sans abri)	30 \$
Certificat d'autorisation - Implantation d'une clôture ou d'un muret	20 \$
Certificat d'autorisation – Éolienne domestique	30 \$
Certificat d'autorisation et/ou permis – Installation d'une thermopompe, chauffe-eau et filtreur de piscine, pompe à chaleur, appareil de climatisation, génératrice, équipement mécanique et autres équipements similaires	30 \$
Certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement d'un terrain d'usage résidentiel	30 \$
Certificat d'autorisation –Travaux d'aménagement de terrain (sauf pour les usages de classe H1 et H2 et du groupe Agricole (A))	130 \$ + 3\$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ de la valeur déclarée des travaux
Certificat d'autorisation – Renaturalisation d'un site	150 \$
Certificat d'autorisation – Poulailleur et parquet	20 \$
Certificat d'autorisation – Équipement de jeux extérieur	20 \$
Certificat d'autorisation – Patio ou terrasse (avec aménagement) pour un usage commercial	30 \$
Certificat d'autorisation – Ilot pour pompe à essence, gaz naturel ou propane	500 \$
Certificat d'autorisation – Abri ou enclos à matières résiduelles	30 \$

Certificat d'autorisation – Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement d'un terrain d'usage résidentiel, incluant les surfaces paysagères qu'elle comprend	30 \$
Certificat d'autorisation – Démolition entraînant une destruction totale ou partielle de plus de 50 % du volume net, hors sol, d'un bâtiment principal résidentiel, commercial ou industriel, sans égard aux fondations	200 \$
Certificat d'autorisation – Démolition de plus de 50 % de la superficie des murs extérieurs d'un bâtiment résidentiel, commercial ou industriel	200 \$
Certificat d'autorisation – Démolition totale ou partielle d'un bâtiment d'intérêt patrimonial identifié au plan d'urbanisme	200 \$
Certificat d'autorisation – Autres cas de démolition, d'un bâtiment principal	150 \$
Certificat d'autorisation – Démolition, en totalité ou en partie, d'un bâtiment ou d'une construction accessoire résidentielle sauf pour les usages de classes H1 et H2 et du groupe Agricole (A)	30 \$
Certificat d'autorisation – Démolition, en totalité ou en partie, d'un bâtiment ou d'une construction accessoire autre que pour un usage résidentiel	50 \$
Certificat d'autorisation – Déplacement d'un bâtiment principal résidentiel en tout ou en partie sur un même terrain	15 \$ pour des travaux dont valeur déclarée est d'au plus 5 000 \$ 30 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 5 001 \$ et 10 000 \$ 45 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 10 001 \$ et 15 000 \$ 60 \$ pour des travaux dont la valeur déclarée est entre 15 001 \$ et 20 000 \$ 60 \$ + 2 \$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ pour les travaux dont la valeur déclarée est supérieure à 20 001 \$, sans excéder le montant prévu pour le permis de construction d'un nouveau bâtiment d'usage résidentiel
Certificat d'autorisation – Déplacement d'un bâtiment principal autre que résidentiel en tout ou en partie sur un même terrain	130 \$ + 3 \$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ de la valeur déclarée des travaux, sans excéder les montants fixés pour la construction d'un nouveau bâtiment principal autre que résidentiel
Certificat d'autorisation – Transport d'un bâtiment principal sans emprunter la voie publique	250 \$ + les tarifs mentionnés pour les permis de construction
Certificat d'autorisation – Transport d'un bâtiment principal nécessitant d'emprunter la voie publique	450 \$ + les tarifs mentionnés pour les permis de construction + 5 000 \$ de dépôt remboursable si aucun dommage n'est causé à la voie publique

Certificat d'autorisation – Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement d'un terrain d'usage autre que résidentiel, incluant les surfaces paysagères qu'elle comprend	130 \$ + 3 \$/tranche de 1 000 \$ ou partie de 1 000 \$ de la valeur déclarée des travaux, sans excéder les montants fixés pour la construction d'un nouveau bâtiment d'usage commercial, industriel, communautaire ou agricole
Certificat d'autorisation – Construction, installation, déplacement ou modification d'une enseigne, y compris son support	75 \$
Certificat d'autorisation – Ouvrages et les travaux effectués sur la rive, sur le littoral, dans la zone inondable, sur un terrain à forte pente autres que les travaux mentionnés au règlement CA-2009-104	50 \$
Certificat d'autorisation – Travaux ou ouvrage de remblai ou de déblai	500 \$
Certificat d'autorisation – Travaux ou ouvrage en milieu humide	500 \$
Certificat d'autorisation – Abattage d'un ou plusieurs arbres, autre qu'un frêne, dans un milieu naturel	500 \$
Certificat d'autorisation – Abattage d'un ou plusieurs arbres, autre qu'un frêne, dont le diamètre est de 10 cm et plus, mesuré à 30 cm du sol situé à l'extérieur d'un milieu naturel	30 \$
Certificat d'autorisation – Utilisation d'une voie de circulation	100 \$/jour
Certificat d'autorisation – Renouvellement	Coût original du permis
Certificat d'autorisation – Installation septique (mise en place ou modification)	100 \$
Certificat d'autorisation – Ouvrage de captage des eaux souterraines (mise en place ou modification)	100 \$
Certificat d'autorisation – Réfection des entrées de services	200 \$
Certificat d'occupation	
Certificat d'occupation – Usage additionnel du groupe habitation	50 \$
Certificat d'occupation – Usage principal sur un terrain ou dans un bâtiment principal des groupes commerce, industrie, communautaire ou agricole	75 \$
Certificat d'occupation – Changement d'usage principal permanent ou temporaire sur un terrain ou dans un bâtiment principal des groupes commerce, industrie, communautaire ou agricole	75 \$
Certificat d'occupation – Changement l'exploitant d'un usage des groupes commerce, industrie, communautaire	75 \$
Autres permis et certificats	
Autres permis et certificats – Permis pour l'application de pesticides, excluant l'application du TreeAzin ^{MD} pour le traitement d'un frêne	10 \$
Autres permis et certificats – Certificat d'enregistrement annuel pour un entrepreneur qui applique des pesticides	100 \$
Autres permis et certificats – Certificat d'enregistrement annuel pour l'application des pesticides pour un propriétaire de terrain de golf	350 \$
Autres permis et certificats – Tournage cinématographique sur le terrain privé	100 \$/jour
Autres permis et certificats - Tournage cinématographique sur le terrain public	250 \$/jour

Autres permis et certificats – Demande de dérogation mineure	500 \$ pour rendre une situation existant conforme 1 000 \$ pour une nouvelle demande
Autres permis et certificats – Arrosage d'une nouvelle plantation	25 \$/ 7 jours
Autres permis et certificats – Dépôt pour vignette de stationnement	150 \$
Autres permis et certificats – Colportage	100 \$
Autres permis et certificats – Distribution de circulaires	100 \$
Autres permis et certificats – Arrosage – Traitement vers blancs et punaises	25 \$/7 jours
Dépôt	
Dépôt pour nettoyage de rue - Permis de construction d'un nouveau bâtiment principal	
- Résidence unifamiliale	200 \$
- Tout autre bâtiment principal	500 \$
Dépôt pour nettoyage de rue - Certificat d'autorisation pour l'installation d'une piscine creusée	200 \$
Dépôt pour nettoyage de rue - Certificat d'autorisation de travaux d'aménagement paysager	200 \$
Certificat d'autorisation pour l'aménagement d'une nouvelle aire de stationnement (sauf unifamilial)	500 \$
Attestation de conformité de la construction d'un bâtiment ou d'une partie d'un bâtiment	5 000 \$

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018; 2018-20, a. 1, 11/12/2018)

Annexe VI

Modification aux règlements d'urbanisme et traitement de plans d'aménagement d'ensemble et de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et administration des ententes relatives à des travaux municipaux	Tarifs
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt d'une demande de modification à un règlement d'urbanisme ¹	500 \$ /règlement lors de la demande +1 000 \$ /règlement si conseil acquiesce à la demande et doit être déposé avant d'entamer la rédaction des projets de règlement et les procédures de modification Ces montants sont non remboursables
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – Plan d'aménagement d'ensemble	5 000 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – Projet autre qu'un plan d'aménagement visant à procéder à une opération cadastrale dans toute zone nécessitant l'introduction ou la réalisation d'une ou plusieurs rues ou le prolongement des services municipaux	5 000 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – Projet intégré	2 500 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – Usage conditionnel (sauf pour les usages de classe H1)	1 500 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – Usage conditionnel pour les usages de classe H1	250 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Affichage	50 \$/enseigne
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Construction d'un nouveau bâtiment principal d'usage résidentiel	150 \$ /1 ^{er} logement + 25 \$/logement additionnel, max 2 500 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Agrandissement, réparation, réfection ou amélioration d'un bâtiment d'usage résidentiel	100 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Aménagement d'un logement supplémentaire	100 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Construction d'un nouveau bâtiment principal d'usage autre que résidentiel	500 \$ + 1 \$/10 m ² de superficie de plancher supérieur à 1000 m ²
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Agrandissement, réparation, rénovation, réfection ou amélioration d'un bâtiment principal d'usage autre que résidentiel	150 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Construction, réparation, rénovation, réfection ou installation d'une nouvelle construction accessoire ou d'un aménagement paysager d'un emplacement d'usage uniquement résidentiel	50 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA - Construction, réparation, rénovation, réfection ou installation d'une nouvelle construction accessoire ou d'un aménagement paysager d'un emplacement d'usage autre qu'uniquement résidentiel	100 \$
Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse – PIIA – Opération cadastrale ou de lotissement	50 \$ /lot sans excéder 2 500 \$

Service offert par la Ville à la suite d'un dépôt pour analyse d'une demande de démolition soumise à l'application du Règlement sur la démolition d'immeubles	300 \$ + frais de rapport ou étude exigibles en vertu du Règlement sur la démolition d'immeuble
Ententes relatives à des travaux municipaux – Préparation d'une entente	5 000 \$
Ententes relatives à des travaux municipaux – Coût des études et estimations préliminaires des travaux mentionnés à l'entente.	2% pour la partie du coût estimé des travaux dont la valeur varie entre 0 et 2 M \$ sans être inférieur à 5 000 \$ 1,5% pour la partie du coût estimé des travaux dont la valeur varie entre 2 M \$ et 4 M \$ 1% pour la partie du coût estimé des travaux dont la valeur excède 4 M \$ Ce tarif doit être acquitté lors de la demande relative à la préparation de l'entente relative à des travaux municipaux
Exemption de l'obligation de fournir une case de stationnement	Tarifs
Case de stationnement en surface exigée en vertu du Règlement de zonage	3 000 \$/case
Case de stationnement souterrain exigée en vertu du Règlement de zonage	25 000 \$/case

¹ Toute demande de modification à un règlement d'urbanisme doit être faite par écrit, par le propriétaire concerné ou son agent dûment autorisé auprès du conseil municipal et expliquer les motifs justifiant la demande de modification. La municipalité se réserve le droit d'adopter ou non toute modification de règlement demandée.

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2016-23, a. 1, 14/12/2016; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018; 2018-20, a. 1, 11/12/2018)

Annexe VII

Achat, installation et utilisation d'un compteur d'eau – Loyer annuel perçu en sus des taxes et autres tarifs	Unité (diamètre)	Tarifs (\$)
Achat et installation – Compteur d'eau		Coût réel ^{2 et 4}
Utilisation – Compteur d'eau	Moins de 3/4" régulier	44 \$
Utilisation – Compteur d'eau	3/4" régulier	50 \$
Utilisation – Compteur d'eau	1" régulier	58 \$
Utilisation – Compteur d'eau	1 1/2" régulier	115 \$
Utilisation – Compteur d'eau	2" régulier	146 \$
Utilisation – Compteur d'eau	3" régulier	271 \$
Utilisation – Compteur d'eau	4" régulier	407 \$
Utilisation – Compteur d'eau	6" régulier	560 \$
Utilisation – Compteur d'eau	8" régulier	918 \$
Utilisation – Compteur d'eau	8" incendie	1 716 \$
Utilisation – Compteur d'eau	10" régulier	2 231 \$
Réparation – Compteur d'eau		Coût réel ^{2 et 4}

² S'ajoute à ce tarif lorsque des travaux sont exécutés en dehors de l'horaire régulier des employés cols bleus du lundi au vendredi, les tarifs de main d'œuvre, de véhicule, d'équipement et de matériel. Les tarifs de la main d'œuvre sont majorés de 50 % du lundi au samedi, de 100 % le dimanche et lors de journées fériées en vigueur à la Ville. Un minimum d'une heure s'applique aux tarifs de main d'œuvre, véhicules et équipement et lorsqu'un employé est rappelé de son domicile, un minimum de 3 heures s'applique au tarif.

⁴ Cependant, si ces services doivent être exécutés en urgence durant l'horaire régulier de travail du lundi au vendredi des employés cols bleus, et ce, à moins de 24 heures suivant la demande, les tarifs sont en conséquence majorés de 100 %.

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2016-23, a. 1, 14/12/2016; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018; 2018-20, a. 1, 11/12/2018)

Annexe VIII

Divers	Unité	Tarifs (\$)
Droit sur les mutations immobilières – Droit supplétif sauf dans les cas d'exonération ou de disposition contraire prévus à la <i>Loi concernant les droits sur les mutations immobilières</i> (L.R.Q. c. D-15.1)		200 \$
Chèque - Sans provisions		25 \$
Chèque postdaté – Retrait ou report		10 \$
Affirmation solennelle et certificat de vie		7 \$
Certificat de vie à préparer pour le requérant		10 \$
Émission d'un chèque – Solde créditeur		10 \$
Copie d'un compte de taxes		5 \$
Copie de reçu		5 \$
Intervention du Service d'incendie pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, requis ou non, par un non résidant		300 \$

(R. 2016-23, a. 1, 14/12/2016; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018)

Annexe IX

Divers services fournis par la Direction du génie	Unité	Tarifs (\$)
Chef de division	1 hre (min)	73 \$ ¹
Inspecteur-dessinateur	1 hre (min)	54 \$ ¹
Technicien en génie municipal	1 hre (min)	54 \$ ¹
Utilisation du GPS (équipement d'arpentage)	Heure	5 \$ ¹
Utilisation de la station totale (équipement d'arpentage)	Heure	5 \$ ¹
Frais de déplacement (selon le taux en vigueur établi par les RH)		Variable ¹

¹ Des frais d'administration de 15% s'appliquent en sus des tarifs.

(R. 2015-17, a. 1, 16/12/2015; R. 2017-19, a. 1, 01/01/2018; 2018-20, a. 1, 11/12/2018)